dans beaucoup de cas, nationaliste, expansionniste et revendicatif. La frontière se charge d'une complexe et confuse polysémie et d'une affectivité irrationnelle, subjective, génératrice de fantasmes et de mythes, phénomènes que Lucien Febvre décrit ainsi:

«Au lendemain de la Révolution, on ne vit pas seulement la ligne de démarcation qui se tirait entre la France et les terres voisines — tant ben que mal — se régulariser et la frontière militaire, suivant l'évolution, renoncer aux places de sûreté installées en territoire étranger, en avant des lisières du pays à défendre, ou le cas échéant, à agrandir. La ligne des limites devint une espèce de nationalité entre nationalités fortement distinctes. Elle se doubla d'une frontière morale. Et qui ne tarda pas à se hérisser de toutes les haines, les rancunes et les faveurs que soulevait, en France et à l'étranger, la Révolution française».[22]

## 8. LES TYPES DE FRONTIERES

Après le discrédit dans lequel était tombée la géopolitique, à la suite des errements de ses tenants allemands, l'étude des frontières, notamment sous l'impulsion de l'école anglo-saxonne, a repris dans la dernière après-guerre un vigoureux essor.

L'analyse du phénomène s'est affinée; les typologies ont été en se perfectionnant mais aussi en se compliquant. Aux classifications élémentaires en limites «naturelles» et «artificielles», en frontières «ébauchées» des contrées d'outre-mer colonisées et «de tension» ou «mortes» des vieux pays européens (Brunhes et Vallaux) ont fait place des lectures plus approfondies.

Deux grands angles d'approche, qui se complètent, peuvent être envisagés[23]

I. Le premier, du type *génétique,* ou *géo-historique* a été élaboré en 1936 par R. Harthstorne. Il prend en compte l'établissement de la frontière avant l'occupation et l'aménagement du territoire par la société humaine (limite antécédente); pendant (frontière subséquente) ou après (surimposée). Ainsi les confins du Canada et des USA sont-ils essentiellement antécédents; presque tous ceux des vieux pays européens, subséquents et ceux d'Israël, comme les lignes d'armistices, surimposés.

2. La classification de Boggs[24] est *morphologique* et elle rend compte de la plupart des aspects de la frontière. Elle comprend quatre types, que nous allons passer en revue, dans le cas des Alpes:

2.1 - le type *physique,* ou *physiographique* correspond à l'ancienne frontière «naturelle», matérialisée par un élément topographique ou hydrologique: crête, ligne de partage des eaux, cours d'eau, lac, côte. Malgré sa rationalité apparente, elle a été soumise à une critique serrée. La ligne de plus haut relief n'est souvent pas évidente; la divisionnelle entre bassins versants ne l'est pas toujours non plus. Le cas le plus typique est celui des Andes où la ligne de partage des eaux ne coïncide pas avec les plus hauts sommets mais est en avant d'eux, voire en plaine, d'où, depuis 1893, un contentieux entre le Chili et l'Argentine. Le Mont-Blanc, qui semble pourtant le prototype du sommet «indiscutable» et qui devait constituer la ligne divisionnelle entre Italie et France a été, en 1860, englobé par ce dernier pays dans son territoire[25]. Le *divortium aquarum* souffre, au long de l'arc alpin, de nombreuses entorses, dans les Alpes maritimes, au Tessin et dans le Haut-Adige. Dans les ensellements qui donnent passage aux grands cols, on n'a, généralement, pas deux versants se rencontrant «en toit» à angle aigu, mais un long plateau où la frontière franco-italienne a, au gré des vicissitude de l'histoire, oscillé de l'un à l'autre rebord, comme au Petit-Saint-Bernard, au Cenis et au Mont-Genèvre.

Les vallées, souvent beaucoup plus séparantes que les montagnes[26] ne sont pas toujours adaptées à une délimitation physique. La séparation est parfois «en limite à la rive», comme dans les cours d'eau entre Genève et la Savoie où tout le lit appartient à la France, mais généralement la divisionnelle passe par l'axe principal du talweg, au fil médian de l'eau qui peut être sujet à des variations de tracé. Les lacs sont assimilés aux fleuves, avec une frontière passant au milieu de la nappe[27] mais le Bodan (Lac de Constance) est considéré comme un plan d'eau indivis entre les Etats riverains, par les juristes allemands.

La reconnaissance puis la fixation des limites physiographique requièrent une série d'opérations techniques compliquées[28].

2.2. Le type *géométrique* est celui dans lequel la limite est déterminée par des mesures astronomiques de position, latitudes et longitudes, et représentée par des arcs de méridiens et de parallèles. Le premier exemple en est la divisionnelle de partage du Nouveau Monde, entre l'Espagne et le Portugal, le long d'un méridien passant à l'ouest des Açores, en 1493, arbitrage du pape Alexandre VI sanctionné par le Traité de Tordesillas. Ce système est celui de nombreuses frontières d'Amérique et d'Afrique. Il convient au peuplement quand il est antécédent et établit un cadre que les hommes occupent, mais s'il est imposé par des puissances colonisatrices, il est en disharmonie totale avec les réalités physiques et ethno-culturelles qu'il découpe.

2.3. Le type *anthropogéographique* est déterminé par des critères ethniques, culturels et linguistiques. Il est, en théorie, une «bonne limite» puisqu'il respecte l'identité des groupes humains qu'il circonscrit et qu'il peut être tracé avec leur consentement, par le plébiscite. En fait,cette frontière est, le plus souvent, difficile à déterminer, et source de conflits. Le plébiscite, mis en œuvre entre 1860 et 1870, après les consultations plus imparfaites dans leur déroulement décidées par la constituante et la Législative, pour obtenir les annexions «internes» d'Avignon (1791), puis de Mulhouse, de la Savoie et de Nice (1792), et qui a été largement utilisé après 1918, est rarement une opération décisionnelle mais la ratification *a posteriori* de trocs décidés par les gouvernement. Il est très rare que les votes reviennent sur une situation déjà acquise et, en ce sens, ils «réunissent» toujours. Les annexions de la Savoie et de Nice en 1860 en sont un exemple frappant. J'ai montré qu'ils n'ont servi qu'à couvrir l'échange des territores abandonnées par le Piémont contre l'acquiescement français aux acquisitions de Victor-Emmanuel II en Toscane et dans les Duchés[29]. La limite linguistique est de détermination tout aussi complexe. Bien que la langue ait été, au XIX° siècle, considérée comme l'élément fondamental de l'identité nationale, ce critère s'est révélé décevant, voire dangereux, pour la fixation des confins.

---

[22] *Cité par Foucher, Fronts et frontières, op. cit.* p. 63.

[23] Sur cet aspect: Guichonnet (Paul) et Raffestin (Claude), *Géographie des frontières*, Paris, 1974, p. 53-63.

[24] Exposée dans Blij (J. de Harm), *Systematic political geography,* New-York. London, Sydney, 1967.

[25] Sur cet aspect, Aliprandi (Laura e Giorgio), «Il confine italo-francese del Monte Bianco: due soluzioni per il medesimo problema», *Bollettino dell'Accademia di Sant'Anselmo*, Nuova serie, II, Aoste, 1987, p. 29-40.

[26] Le cas est net en France où la limite du Royaume fut jusqu'au XVI° siècle la frontière dite des «Quatre rivières»: Rhône, Saône, Meuse, Escaut. Sur le rôle séparant du Rhône, Braudel, *L'identité de la France, op. cit.* p. 253-275.

[27] La détermination de la limite a posé des problèmes. Il a fallu plus de cent ans pour la fixer sur les grands lacs, entre Canada et U.S.A. PONDAVEN (Philippe) «Le Statut international du lac Léman», *Revue générale de droit international public*, 1974 (1), p. 60-120.

[28] Sur cet aspect, des développements détaillés, avec de nombreux exemples internationaux in de Lapradelle. *La frontière op. cit.* p. 174-222

[29] Notamment dans «Théorie des frontières naturelles et principes des nationalités dans l'annexion de la Savoie à la France», *ERevue des Travaux l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. 113, Paris, 1960.,

Les montagnes montrent la «loi» curieuse du débordement des langues du versant en pente douce de la chaîne sur le versant abrupt: avance du catalan et du basque au deux extrémités des Pyrénées; du français dans les têtes des vallées vosgiennes, au-dessus de la plaine d'Alsace; du franco-proveçal, du provençal puis du français sur le versant valdôtain et piémontais, avec, de surcroît, une limite «horizontale» est-ouest entre franco-provençal et provençal. Comme l'a montré G. Tuaillon[30] les parlers n'ont pas une limite nette, mais se mêlent en une frange polyglotte, à la lisière de la chaîne. Après 1918, la politique de Wilson prenant systématiquement en compte, dans le bassin danubien, le critère de la nationalité à base linguistique pour le tracé des nouvelles frontières, a multiplié les zones de minorités. La politique des Habsbourg du XVIII° siècle avait déjà disséminé des îlots germanophones, pour assurer sa prépondérance, au fur et à mesure de la reconquête sur les Turcs.

2.4 - Le type *complexe* combine les facteurs précédents, en un ensemble souvent irrationnel. C'est le cas des frontières subséquentes des vieux pays européens. La frontière est faite de segments successifs, dont le support est physiographique ou ethno-géographique, résultat de compromis ou «résidus» du passé, que l'histoire corrige quelquefois avec retard, ou ne parvient pas à rectifier. On a en un cas significatif avec la maintien à l'Italie de Tende et Brigue, sur le versant orographique occidental, de 1860 à 1947, et dans le tracé «stratégique» voulu par le gouvernement de Turin, qui fait que la basse Roya n'a pas été comprise dans la cession à la France.

## 8. L'EFFET-FRONTIERE

Les effets de la frontière ont été, tout au long des siècles, considérables. La zone-limite est un milieu spécifique, avec des structures administratives juridiques, économiques et mentales particulières, dans une tension intense.

Dès l'apparition des Etats nationaux, la perméabilité de la frontière, l'osmose et les échanges ont eu pour corollaire les préoccupations du pouvoir, pour en contrôler les flux et en tirer des ressources et, en contrepartie, la contrebande, qui est un immense phénomène, encore mal étudié[31].

Dans les Etats à forte organisation, l'armature de la frontière est particulièrement lourde, avec les préposés à la surveillance économique, policière et militaire des confins. Au long des fleuves-limites se font vis-à-vis des doublets urbains[32]. Dans les Alpes se développeront des villes-étapes de pied de cols, puis des agglomérations de fonctionnaires, de douaniers, de cheminots, comme Vintimille, Modane, Domodossola, Brigue, Chiasso, Villach.

La frontière est également une ligne d'affrontements, latents ou ouverts. Selon la formule de Jacques Ancel, elle est, surtout au XIX° siècle, une *isobare politique*[33], ligne d'arrêt de poussées antagonistes, résultat de guerres ou de compromis, que chaque Etat souhaite, plus ou moins implicitement, remettre en question à son avantage.

[30] «Le frontiere linguistiche. Il caso Piemonte», in *La frontiera da Stato a nazione, op. cit.*p. 221-234. Voir également *Lingue e dialetti nell'arco alpino occidentale. Atti del convegno internazionale di Torino, 12-14 aprile 1976,* Centro studi piemontesi, Turin, 1978. Le cas de Nice, en 1860, est celui d'une ville «multilingue»: provençal, ligure, piémontais, français, «italien» toscan dans un arrière-pays provençal. Lors de la ratificaton du traité de cession, Cavour, en face de l'opposition véhémente de «l'italianissime» Garibaldi, Cavour, sans doute contre sa conviction intime, insistera sur la «francité» linguistique de Nice.

[31] Voir Preto (Paolo), «Il contrabbando e la frontiera. Un progetto di ricerca» in *La frontiera da Stato a Nazione, op. cit.,* p. 311-327

[32] Notamment sur le Rhône, entre *Empi*(Empire) de rive gauche et *Riaume*(Royaume) de France, de rive droite, ainsi qu'entre Savoie et France: les deux Seyssel, Givors et Chasse, Vienne et Sainte-Colombe, Andance et Andancette, Tournon et Tain-l'Ermitage, Valence et Saint-Pérey, Avignon et Villeneuve les Avignon, Tarascon et Beaucaire, Arles et Trinquetaille.

[33] Dans son ouvrage *Les frontières*, Paris, 1938.

Sur le Alpes, les frontières de l'ère des nationalités deviennent rigides, étanches et engendrent des effets négatifs. C'est le cas de la limite entre la France et l'Italie, de 1880 à 1914, puis sous le Fascisme,entre l'Autriche et les terres *irredente* du Royaume. La divisionnelle au sens géométrique strict, minutieusement jalonnée et déliminée, devient une ligne «morte», interdite aux trafics non contrôlés, qui ne s'opèrent qu'en quelques points de passage. En arrière, au contraire, la zone-frontière est un espace d'accumulation humaine, de plus en plus intégré aux Etats nationaux. Les ethnies frontalières sont soumises à un processus d'acculturation de leurs caractères autochtones, insidieux ou délibéré, surtout dans le domaine des langues vernaculaires et des mentalités. Ce sont des aspects que nous connaissons bien, dans les vallées provençales du Piémont, la Vallée d'Aoste, le Haut-Adige, la Vénétie Julienne, les confins slovènes de l'Autriche[34].

La frontière devient une barrière militaire. En 1872, Rome crée l'arme spéciale des *Alpini*, imitée après 1879 par les Français, avec les *Chasseurs alpins*. Du Mont-Blanc à la Méditerranée, la ligne séparative se hérisse de fortifications qui laissent au second plan les anciens forts d'arrêt, au débouché des bassins supérieurs des vallées, comme Exilles, Fénestrelle, Brunetta, l'Esseillon, Bard, pour des ouvrages de haute altitude, battant directement les cols. En Briançonnais, au Janus et au Gondrand français, à 2450 et 2550 mètres, fait face le Chaberton italien, à 3.130 mètres. Depuis l'ingénieur Bourcet, au XVIII° siècle, fleurit toute une «littérature militaire» de la défense des Alpes Des deux côtés de la frontière, on ouvre des chantiers et on établit des garnisons, dans les petites villes. En 1911, dans la Briançonnais, devenu «un vaste camp retranché» (Raoul Blanchard) les militaires forment le cinquième de la population. Là où les Tarins allaient autrefois à la rencontre des Valdôtains pour la fête des alpages et les pelerinages, le Fascisme tend des toiles et des panneaux pour dissimuler aux yeux des Savoyards les ouvrages qu'édifie le Génie. L'édiction de zones militaires interdites, les tracasseries administratives, entravent l'exploitation des biens possédés par les Français en Italie. A partir de 1937 commencent les évictions, débouchant sur l'expropriation générale du 9 mai 1939. Dès 1937, autour du Mont-Cenis, les habitants de Lanslebourg avaient perdu les trois quarts de leurs biens communaux, base fondamentale de la vie pastorale, et ceux de Bramans, les deux tiers.[35]

Le comble de cette tragique absurdité nationaliste sera atteint, en juin 1940, avec les combats mettant aux prises, sur les crêtes, les Alpins des deux versants.

## 9. CONCLUSION

Au terme de ces réflexions sur la frontière, on est conduit à une remise en question de cette notion, dans le contexte de la société contemporaine.

La frontière conserve encore, dans de nombreux secteurs du monde, son caractère, hérité de l'histoire, de séparation à effet négatif et de ligne d'affrontement. On se bat encore, en 1988, sur des frontières et prés des frontières.

Dans les pays européens, le souhait formulé par certains d'une suppression des confins, dans un continent intégré, est une utopie car la limite, nous l'avons dit, est une catégorie inséPa-

[34] La littérature est très riche sur cet aspect. Voir une vue d'ensemble dans Héraud (Guy), *L'Europe des ethnies,* Paris, 1963.

[35] Sur cet aspect, Guichonnet (Paul), «Les Alpes occidentales franco-italiennes», dans le chapitre «Le partage politique des Alpes aux XVII°-XIX° siècles», *Histoire et civilisation des Alpes* sous la direction de Paul Guichonnet, tome I, Toulouse-Lausanne, 1980, p. 266-310.

rable de l'action humaine. Une Europe sans frontières serait non seulement impossible, mais dangereuse. L'espace n'est pas un acteur, mais un support. Ce n'est pas l'étendue territoriale de l'Europe qui fait son identité.

Dans l'après 1992, les régions périphériques seront les protagonistes majeurs. Elles ne devront pas se diluer et s'abolir dans les grandes ensemble, se réduire au dénominateur commun d'un modèle standardisé, mais constituer, au contraire, des zones d'articulation.

La frontière a été longtemps au service des pouvoirs étatiques, dont elle était la limite périphérique. Elle était, en ce sens, instrument de défense, agent de coercition, ligne d'arrêt, de discontinuité et d'antagonisme. Ses populations étaient contrôlées, voire placées en dehors du droit commun, employées avec méfiance à un rôle de gardiennage des confins. C'est le pouvoir central qui en traçcait les limites, en édictait la norme, en réglementait la gestion. On a longtemps, dans ce domaine, gardé envers les habitants de ces zones la vieille défiance des Grecs pour qui la pratique des contacts avec les autres peuples était beaucoup trop délicate et dangereuse pour la confier aux «frontaliers». Aristote ne demandait-il pas que les populations périphériques fussent exclues des délibérations de la Cité?

Dans l'Europe en voie d'harmonisation, il s'agit désormais, au long des frontières, d'inventer de nouvelles formes de territorialité et d'aménager leurs zones de contact. Par-delà le monopole exercé sur elles par l'autorité centrale, les habitants des confins ressentent le besoin, et manifestent spontanément, le désir de nouer des relations «transfrontalières» dans les domaines les plus divers.[36]

La zone-frontière, par un retour aux formes de convivialité médiévales et antiques, redevient un *forum terrae*, un lieu de voisinage, un laboratoire d'inititiaves et d'idées, un enrichissement réciproque par les différences.

C'est, précisément, le thème de notre colloque, que d'en explorer les possibilités et les perspectives, dans ce lieu symbolique qu'est la Vallée d'Aoste, terre-frontière mais aussi, par ses cols et ses tunnels, carrefour et charnière de notre continent.

En œuvrant pour le passage des frontières subies aux frontières construites, je souhaite que nos travaux permettent de démentir le propos pessimiste de Raymond Aron: «Les hommes font l'histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font».

Paul Guichonnet
*Correspondant de l'Institut de France*

[36] Sur cet aspect, voir Ricq (Charles), *Les régions frontalières à l'heure du Marché commun*. Bruxelles. 1970.



## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Aux ouvrages cités en notes et qui contiennent d'abondantes bibliographies, on ajoutera:

Burky (Charles), *Carte ethnique et linguistique de l'Europe centrale,* Payot, Lausanne, 1937.

Dami (Aldo), *Les frontières européennes de 1900 à 1975. Histoire territoriale de l'Europe. Atlas*, Genève, 1975.

Aliprandi (Laura e Giorgio), Pomela (Massimo), *Le grandi Alpi nella cartografia dei secoli passati (1482-1865)*, Ivrea, 1974

Sanguin (A.L.), *La géographie politique*, Paris, 1977

Gottmann (Jean), *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, 1952.

Guillemain (Bernard), «De la dynamique des systèmes aux frontières linéaires», in *Confini e regioni. Boundaries and Regions*, Trieste, 1973.